

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre pour le diagnostic structurel des ouvrages de l'usine de dépollution*

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoza

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoza

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération n° 059-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour le diagnostic structurel des ouvrages de l'usine de dépollution**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée le 10 mars 2025 pour le diagnostic structurel des ouvrages de l'usine de dépollution (UDEP) de Grand Chambéry.

En effet, dans le cadre de l'étude UDEP 2045 (missions d'ingénierie de faisabilité et d'ingénierie opérationnelle de l'UDEP de Chambéry à l'horizon 2045) et suite à la mission de diagnostic du patrimoine, il est apparu nécessaire d'inspecter en détail les ouvrages de traitement.

Le diagnostic permettra une connaissance fine :

- appréhension de l'état général de l'ouvrage (listage et localisation des désordres sur le génie civil des ouvrages : nature, localisation, quantité, degré de gravité, causes probables),
- évaluation de l'état des bétons et armatures par des essais adaptés (localisation des essais, analyse en laboratoire et interprétation des résultats),
- établissement des préconisations de travaux du génie civil, en définissant l'horizon auquel ils doivent être entrepris,
- estimation des travaux de réparation, définition des mesures de surveillance,
- avis sur la durée de vie résiduelle des ouvrages après réalisation des réhabilitations préconisées.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum de 221 000 € HT pour la durée totale du marché, soit un an.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres a attribué l'accord-cadre à la société Infraneo, pour son offre techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'accord-cadre pour le diagnostic structurel des ouvrages de l'usine de dépollution de Grand Chambéry avec la société Infraneo,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

059-25

Objet de l'acte :

RS - Attribution de l'accord-cadre pour le diagnostic structurel des ouvrages de l'usine de dépollution

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte :

22 mai 2025

Annexe(s) :

CCTP

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250522-lmc1H33741H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33741H1

Date de transmission en Préfecture :

26 mai 2025

Date de réception en Préfecture :

26 mai 2025

Date de publication sur le site internet:

lundi 26 mai 2025